

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

Le conseil vote une motion proposée par neuf organisations syndicales pour dénoncer notamment la hausse de la CSG pour des millions de retraités.

QUARTIER DE LA PLACE

Le maire rappelle le projet de redynamisation du quartier de la place et la mise en œuvre, à cette fin, de la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier, aujourd'hui terminée.

Deux associations (Ligue contre le cancer et Arche de Noé) ayant bénéficié d'un legs d'une marpentoise possédant des biens dans ce périmètre, une négociation eut lieu avec ces dernières pour racheter à l'amiable le logement avec jardin et garage (parcelles 400 et 401 de 409 m²), les parcelles 411 - 412 (689 m²) et la parcelle 408 (252 m²), le tout pour 80 000 €, soit en-dessous de l'estimation domaniale (143 000 €).

Ces biens étant stratégiques pour la réalisation du projet, le conseil vote l'acquisition au prix négocié de 80 000 euros.

VESTIAIRES DU STADE DU BEL AIR

M. Bruno LEGROS explique que la montée en régionale de l'équipe séniors rend incontournable la création d'un nouveau vestiaire.

En effet, si jusqu'alors, la Fédération acceptait de déroger aux normes de surfaces, elle exige désormais que la mise aux normes soit effective pour classer l'équipement en catégorie 5 avant la reprise du championnat.

Plutôt que de construire deux nouveaux vestiaires, les élus ont fait le choix, pour des raisons de coût, de fusionner les deux actuels pour le vestiaire des marpentois et de n'en concevoir un neuf que pour les visiteurs.

Après une consultation de cinq entreprises implantées en France, et plusieurs visites sur le site pour trois d'entrées elles, il ressort que l'entreprise locale de Louvroil « Eco-construction » offre, pour le même prix que ses concurrents, un procédé constructif innovant et performant.

Le conseil retient cette proposition, chiffrée à 38 551, € HT, et mandate le maire pour déposer une demande de fonds de concours à l'Agglomération à hauteur de 19 275,50 €.

ABAISES DE BORDURES

Pour faire suite à la demande d'un riverain de la rue de Maubeuge, l'Agglomération a donné son accord pour un abaissé de bordure de trottoirs pour un

montant de 1675,63 € TTC, l'Agglomération demandant un fonds de concours à hauteur de 50 % de la part à charge nette supportée par la CAMVS.

Cette part à charge sera ensuite répartie entre la commune (25 %) et le riverain (25 %).

SUBVENTIONS

Le conseil vote la subvention annuelle à l'harmonie communale (7000 €) au Football-Club (6400 €), au club d'athlétisme MSL (2000 €), aux Bribeux pour l'organisation de Festi-Kiosque (3000 €) et à l'Amicale du Personnel de Marpent (2400 €), à la coopérative scolaire pour la classe verte du Val Joly (2000 €).

L'examen des autres demandes de subvention, au vu des comptes qui sont à revoir, est reporté à un prochain conseil.

PRE FLEURI

Le conseil donne son accord pour la vente de la dernière parcelle du Pré Fleuri (lot N°8 / AE536/ 503 m2) qui a trouvé un acquéreur pour le prix de 30 180, 00 €, défini par délibération.

DIVERS

Le maire informe ses collègues que la commune a déposé un dossier auprès de l'agglomération dans le cadre de l'opération « aux arbres citoyens » et visant, pour Marpent, à organiser une plantation de haies au chemin du Séru dans le cadre d'une participation citoyenne.

Bruno Legros explique que la commune a fait le choix de faire l'acquisition d'un kit de sécurité routière qui sera mis à disposition du groupe scolaire et le cas échéant, loué à d'autres établissements.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, c'est la société Evenkit qui a été retenue pour son prix plus attractif et qui, par ailleurs, accorde une réduction de 10 %, soit un montant de 6846,75 € HT.